

# MODIFICATION OU RUPTURE DE CONTRAT

Avenant de modification du contrat et rupture du contrat

Pendant la vie du contrat d'apprentissage, plusieurs évènements peuvent survenir : changement de maître d'apprentissage, de lieu de travail, de la situation juridique de l'entreprise ....

Cela peut entraîner :

- la modification du contenu du contrat initial et un avenant peut alors être nécessaire
- la rupture du contrat.

Dans ces deux cas, l'entreprise peut contacter la CCI du Morbihan qui établira les formulaires nécessaires.

Déposer une nouvelle offre d'apprentissage : [www.bretagne-alternance.com](http://www.bretagne-alternance.com)

Apprentissage-Point A

[email](#)

02 97 02 40 00



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / [contact@morbihan.cci.fr](mailto:contact@morbihan.cci.fr)